



Objectif facteur 4 : diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050 sur l'agglomération grenobloise

Plan Climat Local, évaluation Commune de Corenc

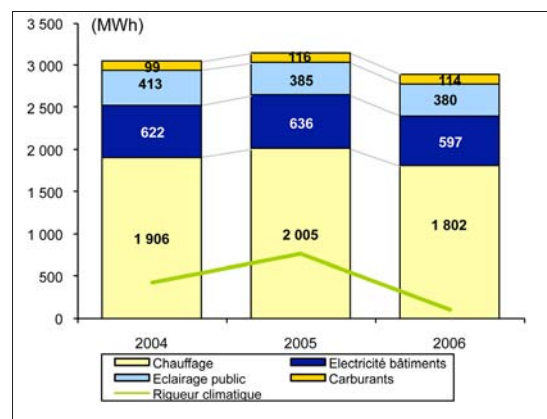
Les réalisations phares de l'année



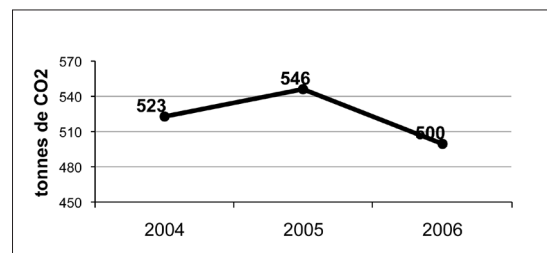
- ▀ délibération autorisant un dépassement de COS de 20 % pour les constructions énergétiquement performantes (label THPE ENR)
- ▀ poursuite de l'amélioration du réseau d'eau qui atteint un rendement de 65 % fin 2007
- ▀ exposition « la maison économe » pendant 10 jours : 125 enfants et 90 adultes ont suivi avec grand intérêt les explications des animateurs (dont 5 classes d'écoles communales)
- ▀ mise en place de lignes de pédibus pérennes : animations scolaires, sécurisation des trajets, signalétique...

Le patrimoine communal

Évolution des consommations



Évolution des émissions de CO₂



Evolution 2004-2006 : - 4,5%

Corenc

Engagement dans le Plan Climat Local : 2005

70 agents

3 949 habitants

Elu référent : Mr Jean-Pierre VICARIO, Maire

Contact : cecile.bogey@ville-corenc.fr



Objectif facteur 4 : diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050 sur l'agglomération grenobloise

Organisation et moyens

Un groupe de travail composé d'élus (travaux, urbanisme, Mr le Maire) et d'agents (services techniques, urbanisme/environnement, vie quotidienne) s'est réuni environ deux fois par an depuis 2005.

Les élections ont un peu perturbé ce fonctionnement et la nouvelle équipe municipale ne s'est pas encore appropriée le sujet.

Augmentation du budget lié à l'amélioration de la performance énergétique du bâti existant en 2008 : 5 000 €

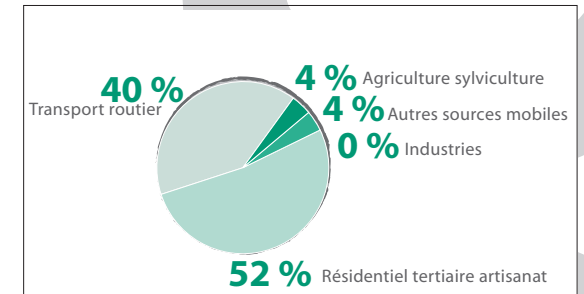
Engagements, décisions pour 2008

- modification du POS en vue d'autoriser les toits terrasses sous réserve qu'au minimum 70% de la surface soit végétalisée
- fermeture de la piscine prévu en juillet 2008, bâtiment vieillissant (1976) le plus énergivore de la commune

Quelques conseils de l'ALE. Faire évoluer le Plan d'Actions

- définir, pour le patrimoine communal, des objectifs quantifiés d'émissions de gaz à effet de serre et de production d'énergies renouvelables
- définir des objectifs de performance énergétique pour la réhabilitation et la construction des bâtiments communaux (BBC pour les nouvelles constructions)
- développer le recours aux énergies renouvelables sur les bâtiments communaux
- impliquer l'ensemble des élus et des services dans le Plan Climat
- mettre en place une politique de gestion des achats et de la commande publique plus « durable »
- entraîner les acteurs du territoire : associations, habitants...

Le territoire. Emissions de CO₂ par secteur sur la commune



Un habitant de l'agglomération émet en moyenne 3,8 t de CO₂ en 2006

